



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE SEIZE, le Vingt-deux Mars,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2016

Secrétaire de séance : Mme Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 20 - Votes pour : 20 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – JL. GIRAUD- **Adjoints**  
S. ALLEG - W. DUBOSQ – A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER - A. PELLEGRINO – S. BEURRIER-  
C. LUBRANO LAVADERA – E. MENUT - J. RAYNAUD – C. VELAY – N. PERRICHON – S. LELUIN,  
**Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A. RASKIN (pouvoir donné à M. AUFFRET) – S. ARNOULD (pouvoir donné à S. ALLEG)

Absents : A. CELKA – J. TOCQUER – M. RAYNAUD

### VOTE DU TAUX DES 4 TAXES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'impact de la baisse des dotations de l'Etat et des subventions et rappelle le maintien des taux des 4 taxes pendant de nombreuses années.

Il est proposé :

	2016	Rappel années précédentes		
			2011-2015	2010-2009
Taxe Habitation	13,45 %	Taxe Habitation	12,23 %	6,36 %
Taxe Foncière Bâti	9,87 %	Taxe Foncière Bâti	8,97 %	8,97 %
Taxe Foncière Non Bâti	66,72 %	Taxe Foncière Non Bâti	66,72 %	63,63 %
CFE	21,33 %	CFE	21,33 %	

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

## DECIDE

- **D'ACTER** des taux suivants, à variation différenciée :
  - TH : 13,45 %.
  - TFB : 9,87 %
  - TFNB : 66,72 %
  - CFE : 21,33 %.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien cette délibération..

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE